

CONTRAT PLAN INTERRÉGIONAL ETAT - RÉGION DU MASSIF DU JURA 2021 - 2027

Document de présentation



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSARIAT A L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU JURA



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

La politique de la montagne a été structurée par la loi relative au développement et à la protection de la montagne du 9 janvier 1985 complétée par la loi n°2016-1888 du 29 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne. Cette loi a, pour la première fois, introduit la notion de massif, territoire qui s'affranchit des limites administratives pour constituer un ensemble cohérent regroupant les zones de montagne mais aussi des territoires périphériques de piémont, y compris les villes présentes dans ces zones.

La montagne est reconnue comme un ensemble dont le développement équitable constitue un objectif d'intérêt national en raison de son rôle économique, social, environnemental et paysager. Soumis à des enjeux spécifiques et des contraintes de climat, de pente ou d'altitude, il a été considéré que ces zones de massif devaient bénéficier de politiques publiques spécifiques et convergentes

Le schéma à l'aménagement du massif du Jura, adopté par le Comité de massif en 2021, décline des orientations et des recommandations qui sont mises en œuvre au travers ce Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions (CPIER), qui a une visée opérationnelle.

L'Etat, au travers du Commissariat de Massif, des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que les trois principaux départements du périmètre du Massif du Jura (L'Ain, le Doubs et le Jura), apportent une contribution technique et financière concertée à la démarche.



CPIER 2021 - 2027

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX DE CADRAGE

Assurer une continuité et s'adapter aux évolutions.

Dans la continuité du CPIER 2015-2020, le CPIER Massif du Jura 2021-2027 vise à répondre aux grands enjeux de développement économique des territoires spécifiques qui composent le Massif du Jura, dans le contexte transversal d'adaptation au changement climatique.

S'inscrire dans une démarche partenariale constructive, moderne et simplifiée.

Le CPIER 2021-2027 du Massif du Jura comporte un volet sur l'exercice concerté des compétences entre l'Etat et les Régions, décrivant des modalités de fonctionnement existantes et/ou à renforcer, au service de cinq objectifs :

- Simplifier et fluidifier les modalités d'instruction des dossiers ;
- Renforcer les capacités d'animation auprès des acteurs ;
- Promouvoir un pilotage partagé Etat – Régions ;
- Associer les parties signataires aux travaux Etat-Régions ;
- Développer l'information et la communication sur les actions Etat – Régions.

PRINCIPES TRANSVERSAUX DU CPIER

L'Etat et les deux Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté s'accordent sur les principes transversaux suivants :

- Le CPIER vient compléter les dispositifs existants dans les politiques à portée régionale, au regard de la spécificité montagne, au regard de la nécessité d'inter-régionalité. Il peut également, le cas échéant, accompagner des thématiques ou sous thématiques orphelines aux échelles régionales.
- L'accompagnement des démarches innovantes, expérimentales, et à visibilité inter-régionale en cohérence avec le principe d'expérimentation reconnu pour les massifs dans la loi montagne.
- La prise en compte des transitions écologiques, énergétiques et climatiques dans l'ensemble des thématiques retenues, dans une logique de développement durable du Massif.
- Le développement des usages du numérique dans l'ensemble des thématiques retenues, en tant qu'outil et moyens à déployer et non comme une fin en soi.
- L'ambition d'accompagner dès à présent l'adaptation du massif face aux conséquences du changement climatique.

Les financements mobilisés dans ce cadre par l'Etat s'inscriront en conséquence dans une logique d'anticipation.

4 Défis et 13 axes

Défi 1 : Préserver et valoriser l'environnement, la biodiversité et les paysages du Massif du Jura :

Axe 1 : Connaitre, sensibiliser et vulgariser pour agir ;

Axe 2 : Préserver et protéger le patrimoine naturel, paysager et culturel du Massif du Jura ;

Axe 3 : Accompagner les pratiques et l'exploitation des ressources vers une gestion durable.

Défi 2 : Renforcer l'économie du Massif avec et pour ses habitants :

Axe 4 : Mutualiser les connaissances et savoirs, susciter les synergies, l'innovation et l'expérimentation ;

Axe 5 : Soutenir le pastoralisme vers plus de diversification ;

Axe 6 : Accompagner les activités économiques dans les transitions ;

Axe 7 : Soutenir le tourisme durable, 4 saisons et pleine nature ;

Axe 8 : Valoriser et promouvoir l'économie de Massif et ses acteurs.

Défi 3 : Favoriser l'attractivité et la qualité de vie dans le Jura :

Axe 9 : Bien vivre aujourd'hui et demain dans le Massif ;

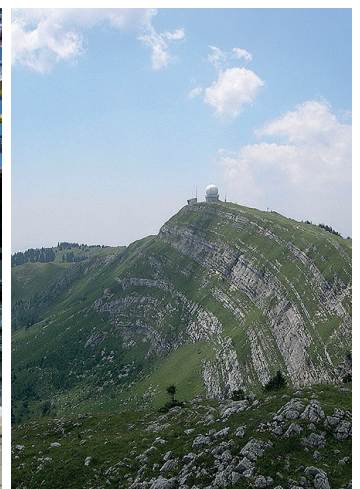
Axe 10 : Travailler et se loger sur le Massif ;

Axe 11 : Se déplacer et limiter son empreinte écologique.

Défi 4 : Inscrire le territoire dans des dynamiques d'échange et de partenariat :

Axe 12 : Coopération transfrontalière et territoires de frange ;

Axe 13 : Mutualisation et échanges de savoir inter-massif.



Maquette budgétaire			
	Etat	Région BFC	Région Aura
Défi 1	7 000 000.00	4 200 000.00	800 000.00
Défi 2	7 500 000.00	6 000 000.00	2 000 000.00
Défi 3	2 700 000.00	1 500 000.00	700 000.00
Défi 4	772 667.00	300 000.00	-
CPIER	17 972 667.00	12 000 000.00	3 500 000.00
Accord de Relance	2 944 000.00	-	-
TOTAUX	20 916 667.00	12 000 000.00	3 500 000.00

Maquette budgétaire réalisée (2021 + 2022)				
	Montant total	Etat	Région BFC	Région Aura
Défi 1	1 191 605.27	814 206.27	377 399.00	-
Défi 2	2 549 876.29	1 203 185.93	1 278 404.00	68 286.36
Défi 3	2 274 224.77	700 101.77	1 324 123.00	250 000.00
Défi 4	200 000.00	140 000.00	60 000.00	-
Totaux	6 215 706.33	2 857 493.97	3 039 926.00	318 286.36



PLAN DE RELANCE 2021 - 2022

Le CPIER 2021-2027 intègre une partie dédiée au Plan de relance dans l'objectif de transformer la crise et ses risques en une opportunité pour l'économie du Massif du Jura en soutenant l'investissement dans les domaines les plus porteurs du Massif.

Le Plan de Relance s'est déployé sur les deux années, 2021 et 2022 et a contribué à accompagner :

- L'intégration de l'écologie dans l'économie du Massif,
- L'accélération de la transformation de l'agriculture de moyenne montagne avec des pratiques plus bio et de qualité,
- Le soutien à des énergies durables (le bois, l'énergie solaire, l'énergie blanche),
- L'accompagnement de la préservation et la valorisation des ressources paysagères, foncières grâce à des aménagements durables,
- La requalification du bâti existant,
- Le soutien aux mobilités du quotidien et touristiques décarbonnées.

Maquette budgétaire - ÉTAT	
	Engagé
Défi 1	213 134
Défi 2	2 350 709.99
Défi 3	162 000
Défi 4	-
Total	2 725 843.99

PLAN AVENIR MONTAGNES

Le Plan Avenir Montagnes national vient accompagner les territoires de montagnes, fragilisés par la crise sanitaire et le changement climatique, dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux de transition écologique et de la diversification touristique.

Il apporte aux territoires de montagne qui le souhaitent les moyens de s'adapter, de se réinventer, vers un tourisme quatre saisons, tout en favorisant les activités neige.

Deux volets de ce plan sont inscrits dans le CPIER 2021-2027 du Massif du Jura :

- Un volet d'accompagnement en ingénierie de 1 005 000 euros (programme Avenir Montagnes Ingénierie)
- Un volet de soutien à l'investissement de 31 000 900 euros.

	Etat	Région BFC	Région Aura
Avenir Montagne Ingénierie	840 000	-	-
Étude Ingénierie	165 000	-	-
Avenir Montagne Investissement	15 950 000	11 165 000	4 785 000
Totaux	16 955 000	11 165 000	4 785 000

AVENIR MONTAGNE INVESTISSEMENT 2021-2022

Ce volet est financé à parts égales Etat - Conseils régionaux, et s'est articulé autour de 4 axes :

1. Favoriser la diversification de l'offre touristique et la conquête de nouvelles clientèles
2. Accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne
3. Dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de « lits froids »,
4. Créer ou restaurer des sentiers / protéger et préserver la biodiversité (volet spécifique).

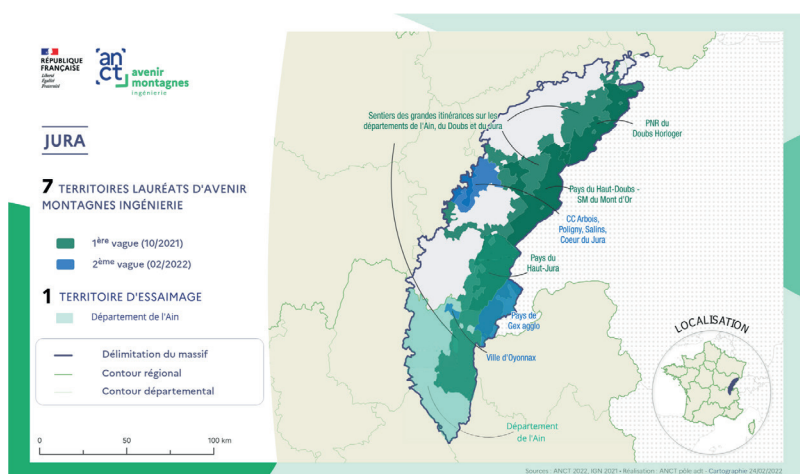
AVENIR MONTAGNE INGÉNIERIE

Avenir Montagnes Ingénierie est un programme d'appui aux territoires, piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) par le biais du Commissariat de massif du Jura, avec le soutien de la Banque des territoires (BDT). Son objectif est d'apporter un appui très opérationnel, aux territoires de montagne, qui sont désireux de repenser leur stratégie de développement vers une offre touristique diversifiée, toutes saisons, durable, respectueuse de la biodiversité et des paysages, et sobre en ressources naturelles et foncières.

Les sept territoires lauréats du Massif du Jura bénéficient :

1. Du financement, sur une base forfaitaire de 60 000 euros par an pendant 2 ans, par l'Etat, d'un chef de projet dédié au programme, pour accompagner la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet de développement.
2. D'un accompagnement méthodologique au management pour accélérer la mise au point et l'organisation du projet, par l'accès à un marché d'assistance technique spécifiquement dédié ;
3. D'un soutien en ingénierie, par un accès direct à une offre thématique apportée par les partenaires du programme, pour leur fournir les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet,
4. D'un accès à la communauté « Avenir Montagnes » afin de favoriser le partage d'expériences entre territoires et entre massifs.

Ces territoires lauréats démontrent la diversité des territoires qui composent le massif du Jura et proposent des thématiques très diversifiées et complémentaires : transition des stations de ski alpins et nordique, développement des activités de pleine nature, développement et animation du thermalisme, tourisme lié à l'histoire industrielle, mise en valeur de la biodiversité, du patrimoine bâti et naturel, gestion des sur-fréquentations, agrotourisme, itinérance...



Les premières actions voient le jour en 2023.



—
**Massif
du Jura**
—

Document réalisé par le commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif du Jura